

Le Challenge de France

Règlement challenge de France

Le CHALLENGE DE FRANCE se veut un baromètre de l'engagement et de l'implication des clubs de notre Fédération dans l'ensemble de nos activités. Le but est d'inciter et de motiver les membres adhérents à participer aux organisations les plus remarquables de la FFCT.

le CHALLENGE DE FRANCE est basé sur la participation des cyclotouristes licenciés aux manifestations ou évènements et des clubs à certaines organisations figurant dans le tableau ci-dessous.

Pour marquer ces points, tout cyclotouriste peut participer en nombre illimité dans l'année, à ces manifestations, ou évènements, sauf pour les randonnées permanentes ou les boucles de randonnées permanentes pour lesquelles le nombre de participation sera limitée à 1 par circuit. Le club marque autant de points que de participants (sauf mention spécifique). A noter que les sociétés n'ont aucune comptabilité à tenir, cette dernière étant prise en compte par les différents responsables d'organisations ou d'évènements qui transmettent les éléments au délégué fédéral chargé du Challenge de France.

Les différents brevets (brevets de distance, BCN-BPF, parcs, montagnards, VI etc.) réalisés par les participants doivent être au préalable envoyés aux homologateurs concernés par les brevets. Ce sont ces derniers qui transmettront la liste des clubs au délégué fédéral chargé du Challenge.

La période de référence est : du 1er octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en cours.

Attention : les n° de club manquant sur les fiches d'inscription ne seront pas pris en compte.

Participation aux organisations

Fiche Manifestations à 5 points*

- BCMF (ayant terminé, année d'homologation)
- BCN-BPF (lauréat ayant terminé, année d'homologation)
- BCN (par carte complète homologuée dans l'année)
- BPF (par département homologué dans l'année)
- Brevet d'initiation au cyclotourisme familial
- Brevet des parcs
- Brevet européen
- Challenge des bases VTT :
 - interrégional/régional/national (1)
- Critérium du jeune cyclotouriste :
 - finale départementale (2)
 - finale régionale
 - finale nationale
- Diagonales de France (par Diagonale)
- Mer-Montagne (par randonnée)
- Randonnées permanentes labellisées de plus de 150 km (3)
- Séjours et Voyages (catalogue FFCT) (4)
- Séjour au Centre cyclotouriste "Les 4 Vents" (2 nuits et +)
- Semaine européenne
- Semaine fédérale
- Semaine nationale et européenne des jeunes
- Trait d'union Jeune route & vtt
- Voyages itinérants (5)

Fiche Manifestations à 3 points*

- Brevet des 4 vents
- Brevets nationaux fédéraux, randonneurs et audax (inscrits au calendrier) homologués par leurs délégués
- Concentrations nationales à label

- Cyclo-montagnardes (toutes formules)
- Rencontre inter écoles de cyclotourisme (6)
- Randonnées permanentes labellisées de moins de 150km (3)
- Séjour au Centre cyclotouriste "Les 4 Vents" (1 nuitée)
- Vertes Tout-Terrain

Fiche Structures et Vie associative à 5 points*

- Participation du club présent aux assemblées générales : fédérale, régionale et départementale (7)
- Stage de formation fédérale (8),
- club ayant signé une convention de pré-accueil,
- club ayant mis en place la démarche progrès "les maillons de la FFCT"

Autres participations à la vie associative ou organisations d'événements

- Abonnés à la revue "Cyclotourisme" = 5 pts
- Participation au Concours Photo = 5 pts
- Participation au Prix Charles Antonin = 5 pts
- Organisation par un club (9) = 10 pts
- Club organisateur d'une Cyclo-découverte® gratuite dans le cadre de la Fête du cyclotourisme -= 10 pts

(1) liste des bases consultable sur le site internet www.ffct.org.

(2) Si celle-ci n'est pas organisée, elle peut être remplacée par une éliminatoire locale officiellement inscrite au calendrier départemental.

(3) Par boucle ou complète (maximum 1 fois par an). Pour les randonnées permanentes labellisées (RP), il s'agit de randonnée complète ou partie de randonnée permanente formée par une ou plusieurs boucles donnant lieu à une homologation, chaque randonnée permanente ou boucle de randonnée permanente ne pouvant compter plus d'une fois au maximum par an.

(4) Pour les séjours, ne seront comptabilisés que les personnes justifiant d'une carte de voyage itinérant homologué par le délégué aux Voyages Itinérants.

(5) Pour les Voyages Itinérants, un même voyage ne peut pas être fractionné en plusieurs parcours aux dates consécutives. Sont exclus du Challenge de France, les voyages itinérants réalisés sur les parcours de la Semaine Fédérale ou sur ceux d'une des Concentrations nationales à label (Pâques, Ascension, Pentecôte...).

(6) Une par département, inscrite au calendrier départemental.

(7) Pour les assemblées, seules sont recevables les données fournies par les présidents de structures à partir de la liste d'émargement. Il ne sera attribué que 5 points par club présent ; les clubs représentés par le pouvoir d'un autre club ne sont pas pris en compte.

(8) Ne sont pris en compte que les formations déclarées dans le calendrier national FFCT (OIN).

(9) À partir du calendrier national FFCT, seront attribués systématiquement 10 pts à chaque club organisant 1ère balade, 1ère randonnée, Brevet d'orientation route ou VTT, Critérium du jeune cyclotouriste, Rencontre inter écoles de cyclotourisme, les brevets fédéraux (voir guide), Cyclo-découvertes® (hors fête du cyclotourisme).

*Toutes les fiches, disponibles sur www.ffct.org, dans l'espace fédéral <http://ffcyclo.org/>, rubriques "Gestion documentaire / Les Commissions fédérales / La Commission Grandes Manifestations", sont à transmettre à Jean-Marie ROGEZ challenge-defrance@ffct.org au plus tard le 30 septembre de l'année courante.

Récompenses

Trois catégories sont instituées :

- Catégorie 03 à 35 adhérents
- Catégorie 36 à 75 adhérents
- Catégorie + de 75 adhérents

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme sera attribué aux clubs selon le quotient ci-dessous et en fonction des catégories ci-dessus :

Nombre de points accumulés par les clubs / Nombre de licenciés du club

Trois niveaux de récompenses seront attribués dans les trois catégories :

- Lauriers d'or
- Lauriers d'argent
- Lauriers de bronze

Les clubs se verront remettre lors de l'assemblée générale de la FFCT le Challenge de France qu'ils conserveront jusqu'à la fin de l'année suivante pour le remettre en jeu. Le Challenge de France des associations de cyclotourisme attribué 3 années consécutives au même club sera définitivement acquis quel que soit le niveau. En cas de non cumul des 3 années, le club se verra remettre un trophée souvenir marquant la date de son accession au challenge.

En cas d'ex æquo seront pris en compte :

- Le club le plus ancien au niveau de l'affiliation, ou
- Le club ayant le plus grand nombre de féminines adhérentes, ou
- Le nombre de participations aux manifestations.

Organisateurs

Le n° fédéral du club étant l'élément principal pris en compte pour l'attribution des points, vérifiez si, sur les cartes de route, il est bien mentionné. Chaque organisateur devra conserver la trace écrite de la participation jusqu'à la proclamation des résultats, afin de pouvoir faciliter une éventuelle vérification par le délégué fédéral. Aucun changement du résultat proclamé ne sera opéré pour des éléments portés à la connaissance de la fédération au delà de la date limite.

Participants

Rappelez-vous votre n° fédéral de club et prenez l'habitude de le mentionner sur les bulletins d'inscriptions lors des randonnées ou événements et sur toutes vos cartes de route. Présentez votre licence.